



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 24624

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la mise en oeuvre du plan national nutrition santé. Les auteurs du plan rappellent, dans le préambule du plan, que les actions qui en découlent, ne stigmatisent pas les produits. Cependant, le plan ne cesse de mettre en avant les « critères nutritionnels disqualifiants » des charcuteries. Les spots d'information préparés par l'Inpes insistent sur la nécessaire limitation de la consommation de charcuterie. Tous les consommateurs sont visés sans distinction et sont incités à limiter leur consommation, qu'ils consomment raisonnablement ou pas. En outre, dans le PNNS la viande de porc n'est pas citée une seule fois, alors que, contrairement aux idées reçues, certains morceaux ne sont pas gras du tout. En réponse à la question n° 7974 du 23 octobre 2007 demandant des explications sur cette campagne de dénigrement discriminatoire pour la filière porcine, publiée au Journal officiel le 22 avril 2008, elle précisait que « s'il est recommandé de limiter la consommations de certains aliments, il n'est pas question d'en interdire la consommation ou des les stigmatiser ». Elle ajoute dans cette réponse que « dans le cadre du PNNS 2, un accent fort est porté sur l'amélioration de l'offre alimentaire » et que « des chartes d'engagements volontaires » des filières « signées avec l'État permettent aux consommateurs d'avoir à disposition des aliments de qualité nutritionnelle améliorée et bénéficiant de modes de commercialisation plus satisfaisants ». Il lui demande de préciser le contenu de la charte d'engagement avec la filière porcine et les garanties qu'entend accorder l'État pour éviter une stigmatisation injustifiée de la viande porcine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24624

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 2008, page 4844

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)